VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026
Délibération N°2026-165

VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 31
Conseillers excusés et représentés : 2
Conseillers excusés et non représentés : 2

L'an 2026, le vendredi 25 septembre 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 18 septembre 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (31)
Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.

Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (2) :

MIQUEL Elodie	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
LAURAS Christophe	a donné pouvoir à	TEYSSEDRE Christian

Conseillers excusés et non représentés (2)
CAYLA Florence, BULTEL-HERMENT Monique

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-165 – Convention entre la Ville de Rodez et le SIEDA pour la dissimulation des réseaux de la rue Francois Mahoux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

En application de sa politique d'amélioration du cadre de vie, la Ville de Rodez poursuit son intervention sur la rue Francois Mahoux.
Cette intervention d'enfouissement des réseaux d'énergies, de communications et d'éclairage public, est effectuée en coordination avec le SIEDA (Syndicat intercommunal d'énergies de l'Aveyron).

S'agissant d'une opération d'embellissement, la participation de la collectivité est requise.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique est estimé à 112 693,75 euros HT ; la participation de la commune correspondra à 30 % de l'estimation, soit 33 808,13 euros HT.

Le projet de dissimulation du réseau télécommunication (Orange et Numéricâble) est estimé à 27 969,15 euros HT ; la collectivité assurant à 100 % le montant de cette dépense.

En complément de ces travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée temporairement au SIEDA, il est nécessaire d'intervenir sur le réseau d'éclairage public (génie civil et câblage) dont le montant est estimé à 10 972,56 euros HT auquel il convient de rajouter la prise en charge totale de la TVA du projet, soit 2 194,51 euros HT, soit une somme totale de 13 167,07 euros TTC.

Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations serait établie sur le montant des factures définitives.

En conclusion, la contribution de la Ville de Rodez pour l'ensemble des travaux est de 74 944,35 euros. Cette somme sera versée auprès de Monsieur le trésorier principal de Rodez, receveur du SIEDA, dès l'achèvement des travaux et après réception du titre de recette correspondant.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026165-BF
Reçu le 09/10/2026

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget de la commune.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 33 voix pour :

- approuve les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIEDA pour les travaux relatifs au réseau de télécommunication et au réseau d'éclairage public ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance	Le Maire
Signé : Ewan FILOE	Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé	Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 9 octobre 2026
Transmise en Préfecture le 9 octobre 2026

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026165-BF
Reçu le 09/10/2026

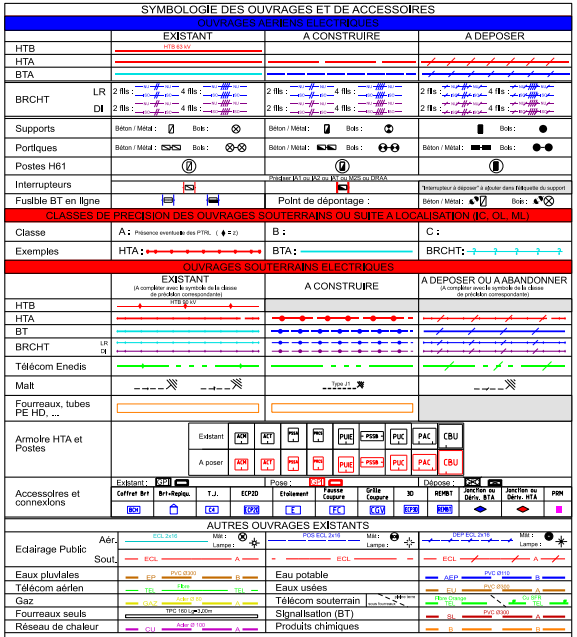
SYMBOLOGIE DES OUVRAGES ET DE ACCESSOIRES
OUVRAGES AERIENS ELECTRIQUES
EXISTANT
A CONSTRUIRE
A DEPOSER
HTB
HTB 63 kV
HTA
BTA
BRCHT
LR
DI
2 fils :
4 fils :
Supports
Béton / Métal :
Bois :
Portiques
Postes H61
Interrupteurs
Préciser IA1 ou IA2 ou IAT ou M2S ou DRAA
"Interrupteur à déposer" à ajouter dans l'étiquette du support
Fusible BT en ligne
Point de dépontage :
CLASSES DE PRECISION DES OUVRAGES SOUTERRAINS OU SUITE A LOCALISATION (IC, OL, ML)
Classe
A : Présence eventuelle des PTRL
B :
C :
Exemples
HTA :
BTA :
BRCHT:
OUVRAGES SOUTERRAINS ELECTRIQUES
EXISTANT (A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)
A CONSTRUIRE
A DEPOSER OU A ABANDONNER (A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)
HTB
HTA
BT
BRCHT
Télécom Enedis
Malt
Type J1
Fourreaux, tubes PE HD, ...
Armoire HTA et Postes
Existant
A poser
ACM
ACT
PSSA
PRCS
PUIE
PSSB
PUC
PAC
CBU
Accessoires et connexions
Existant :
Pose :
Dépose :
Coffret Brt
Brt+Repiqu.
T.J.
ECP2D
Etoilement
Fausse Coupure
Grille Coupure
3D
REMBT
Jonction ou Dériv. BTA
Jonction ou Dériv. HTA
PRM
AUTRES OUVRAGES EXISTANTS
Eclairage Public
Aér.
Sout.
ECL 2x16
POS ECL 2x16
DEP ECL 2x16
Mât :
Lampe :
ECL
Eaux pluviales
EP
PVC Ø300
Eau potable
AEP
PVC Ø110
Télécom aérien
TEL
Fibre
Eaux usées
EU
Gaz
GAZ
Acier Ø 60
Télécom souterrain
Fibre Orange
Cu SFR
Fourreaux seuls
TPC 160 Lg=3,00m
Signalisation (BT)
SL
Réseau de chaleur
CU
Acier Ø 100
Produits chimiques

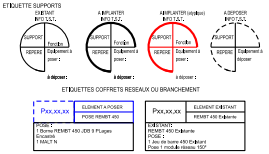
ETIQUETTE SUPPORTS
EXISTANT INFO T.S.T.
A IMPLANTER INFO T.S.T.
A IMPLANTER (stylique) INFO T.S.T.
A DEPOSER INFO T.S.T.
SUPPORT
Fonction
REPERE
Equipement à poser :
à déposer :
ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT
Pxx,xx,xx
ELEMENT A POSER
POSE REMBT 450
POSE :
1 Borne REMBT 450 JDB 9 PLages Encastré
1 MALT N
ELEMENT EXISTANT
REMBT 450 Existante
EXISTANT :
REMBT 450 Existante
POSE :
1 Jeu de borne 450 Existant
Pose 1 module réseau 150°

ETIQUETTE POSTE HTA/BT

POSTE [NOM] [CODE GDO] [TYPE POSTE] (ex : POSTE LA GARDE 87050P0008 SB)

Désignation	Existant	Projeté
Type		
Puissance transfo.		
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-tableau		
Tableau BT-Calibre fusible BT		
Nombre départs BT		
EP - Télécommande - Divers		
Concentrateur Linky (G1,G3,...)		

Dis 25/322	SITUATION DES TRAVAUX - SCHEMA RESEAU -	Ech : 1/2500

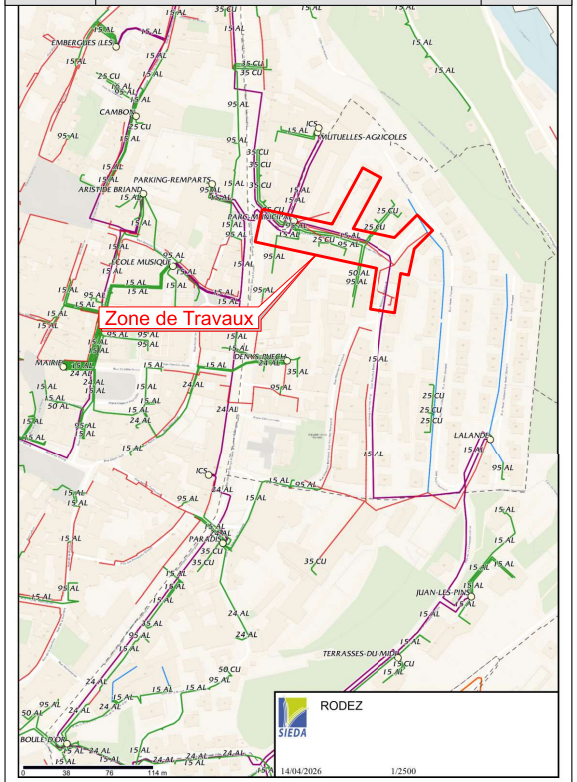
EMBERGUES (LES)
CAMBON
PARKING-REMPARTS
ARISTIDE BRIAND
MUTUELLES-AGRICOLES
PARC MUNICIPAL
ECOLE MUSIQUE
Zone de Travaux
MAIRIE
DENIS AFFRE
LALANDE
PARADIS
JUAN-LES-PINS
TERRASSES-DU-MIDI
BOULE D'OR
15 AL
95 AL
35 CU
25 CU
24 AL
50 AL
RODEZ
SIEDA
14/04/2026
1/2500
0
38
76
114 m

Dis 25/322	SITUATION ZONE DES TRAVAUX - IGN -	Ech : 1/5000°

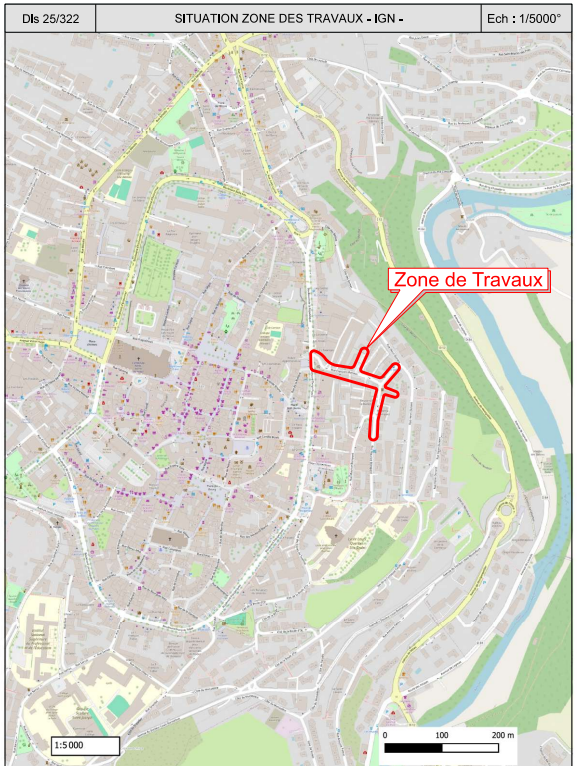
Zone de Travaux
1:5000
0
100
200 m

Tableau récapitulatif des différentes formes de prise de terre

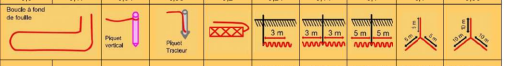
Boucle à fond de fouille
Piquet vertical
Piquet Traceur
3 m
5 m
10 m

Forme de terre	A	B	C	D	F	G	H	I	J1	J2
Coef.k	0,6	0,17	0,34	0,38	0,2	0,24	0,14	0,1	0,1	0,06
Résistivité ρ en Ω m	Poteau périmètre 2m	Poste HTA/BT périmètre 10m	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en tranchée 2,5 m	Serpentin 1 tranchée de 3m Conducteur 10 m	Serpentin 2 tranchées de 3m Conducteur 2 x 10 m	Serpentin 2 tranchées de 5m Conducteur 2 x 15 m	Patte d'oie 3 Branches de 5 m + 1piquet central 3 m	Patte d'oie 3 Branches de 10 m + 1piquet central 5 m
50 Ω m	30Ω	8Ω	17Ω	19Ω	10Ω	12Ω	7Ω	5Ω	5Ω	3Ω
100 Ω m	60Ω	17Ω	34Ω	37Ω	20Ω	25Ω	14Ω	10Ω	10Ω	6Ω
200 Ω m	120Ω	34Ω	65Ω	75Ω	40Ω	50Ω	28Ω	20Ω	20Ω	12Ω
300 Ω m		50Ω	100Ω	112Ω	60Ω	75Ω	42Ω	30Ω	30Ω	18Ω
400 Ω m		65Ω	133Ω	149Ω	80Ω	100Ω	56Ω	40Ω	40Ω	24Ω
500 Ω m					100Ω	125Ω	70Ω	50Ω	50Ω	30Ω
750 Ω m					150Ω	180Ω	105Ω	75Ω	75Ω	45Ω
1000 Ω m					300Ω	240Ω	140Ω	100Ω	100Ω	60Ω

🟦 Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50Hz

🟧 Efficace seulement à 50Hz

TABLEAU RECAPITULATIF DES TERRES DES POSTES

Repère	Régime de Neutre HTA du départ de Poste Source*	TM/TN Interconnexion ou Séparation	RM max	RN max	Date de la Mesure RN	Résistance RN mesurée	Observations

TABLEAU RECAPITULATF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES
(MASSE ET NEUTRE)

Repère	Valeur lue au tellurométre	Résistivité du terrain calculée	Résistance obtenue par le calcul (en Ohm)	Type de terre envisagée	Résistance mesurée après travaux	Date de mesure
2046-05-10	12,5	314,16	34,3	1 F + 1 G		
2046-05-20	12,5	314,16	34,3	1 F + 1 G		
2046-05-210	12,5	314,16	34,3	1 F + 1 G		
2046-05-30	12,5	314,16	34,3	1 F + 1 G		
2046-05-310	12,5	314,16	34,3	1 F + 1 G		
2046-05-40	12,5	314,16	34,3	1 F + 1 G		
2046-05-410	12,5	314,16	34,3	1 F + 1 G		
2046-05-420	12,5	314,16	34,3	1 F + 1 G		
2046-05-50	12,5	314,16	34,3	1 F + 1 G		

TABLEAU RECAPITULATF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRE DU NEUTRE

Couplage entre repères	Résistance Terre Masse RM	Résistance Terre Neutre RN	Résistance entre masse et neutre RMN	Résistance de couplage masse neutre RC=(RM+RN-RMN)/2	Coefficient de couplage masse neutre (RC/RM)<0,15

Terre du neutre Connecté :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES
DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

12, Rue de Bruxelles - ZAC de Bourran - BP 3216 - 12032 RODEZ CEDEX 9

Concession : SYNDICAT D'ENERGIES DE L'AVEYRON

➔Ce projet concerne la (les) commune(s) de :
- RODEZ
-

DESCRIPTIF DU PROJET
Pose de câbles Basse Tension souterrain sur 335m
en remplacement de câbles aériens déposés sur 274m
et dépose de 7 supports béton
pour un enfouissement de réseau Basse Tension rue François Mahoux

PLAN MULTI RESEAUX

➔ Ce projet s'effectue dans le périmètre d'un site classé ou inscrit

oui ☐ non ☒

➔ Ce projet comprend la construction et/ou la dépose de :

Longueur en km	HTA sout.	HTA aérien	BT Sout.	BT aérien	Transformateur	
					Type	Puissance
Pose			0.335			
Dépose				0.274		

Indice	Date	Modifications
A	17/06/2026	Plan pour accord
B		
C		
D		
E		
F		

CHARGE D'AFFAIRE SIEDA :	Dessiné :	Vérifié :
Lydian AYGALENQ	Eric CELIE	Eric CELIE

EIFFAGE
ÉNERGIE SYSTÈMES
26 Rue du Trauc
Z.A. BEL AIR - RODEZ - 12510 DRUELLE
Tél. : 05 65 77 13 00

ETUDE N°	
AFFAIRE N°	B01793
N° DOSSIER SIEDA	Dis 25/322
AFFAIRE ENEDIS N°	RAC-NMP-26-009137
POSTE ET N°	PARC MUNICIPAL - P2046

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026165-BF
Reçu le 09/10/2026

GRILLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX DU PROJET

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet n matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement
Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener

Coordonnées du maître d'ouvrage

Nom (personne morale ou Physique)	Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron - SIEDA -
Commune et département	RODEZ - AVEYRON (12)
Adresse :	12 rue de Bruxelles, Bourran 12000 RODEZ
Téléphone :	05 65 73 31 60 Télécopieur
Mail :	*sieda@sieda.net*
Nom et Détail du Projet :	-

Création ou modification d'une ligne ☐

Longueur 390m
Section du câble : 3x240+115M / 3x150+95M
Nature du câble : Alu

Ligne en partie aérienne	☐
Ligne en partie souterraine	☒
En zone urbaine	☒
En zone périurbaine	☐
En zone rurale	☐
Avec impact sur l'activité agricole	☐
Avec traversée de voirie	☒
Arrêtés de travaux sur voirie délivrés	☐
avec impact sur la circulation	☒
Avec traversée de voie ferroviaire	☐
Avec traversée de cours d'eau	☐
A proximité d'autres réseaux	☒
Dans le domaine Public	☒
Dans le domaine privé	☒
Sans les accord amiables	☐
Avec usage de servitudes existantes	☐

Création ou modification d'un poste ☐

Type de poste	
Dans l'emprise d'un poste existant	☐
Sans modification de cette emprise	☐
Création d'un nouveau poste	☐
Avec maîtrise foncière	☐
Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme (emprise au sol>5m² ou secteur sauvegardé)	☐

Commentaires

Dissimulation du réseau Basse Tension
Rue François Mahoux
Pose de 166 m de câble souterrain BT 3x240+115M
Pose de 224 m de câble souterrain BT 3x150+95M
Dépose de 7 supports et de 282 m de réseau aérien

Dans le périmètre de protection d'un monument historique	☐	*Projet en zone particulière*		*Incidences :*	☐
				Défrichement, abattages d'arbres	☐
Dans une zone protégée	☐	*Zone très humide*	☐	*Pollution prévisible*	☐
ZNIEFF	☐	*Zone sismique*	☐	*Nature de la pollution :*	☐
Désignation :	☐				
Natura 2000	☐	*Zone d'installation de terrain (glissement, cutes de blocs...)*	☐	*Destruction ou détérioration d'habitat animal*	☐
Désignation :	☐				
Parc Naturel Régional	☐	*Zone particulièrement fréquentée par les oiseaux (migration, nidification)*	☐	*Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation...)*	☐
Parc National	☐				
				Destruction d'espèces	☐
Autres Précisez :	☐	*Autres Précisez :*	☐	*Autres Précisez :*	☐

Impact du Projet

Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif (1) sur l'environnement	☒	Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier approfondi doit être réalisé par le porteur de projet	☐

(1) A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir un impact lorsque:
-une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèces est détruit ou dégradé
-une surface d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

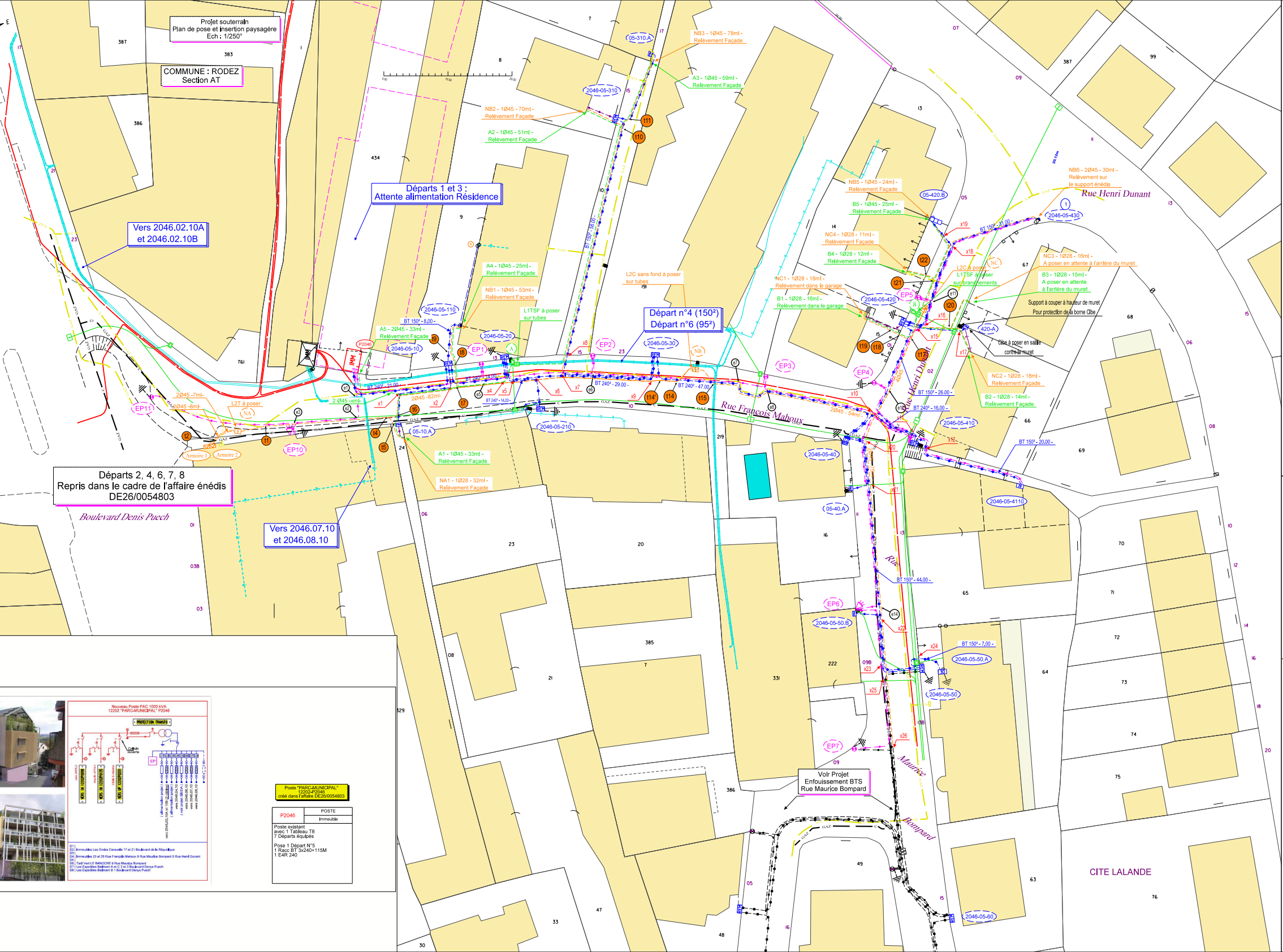

Projet souterrain
Plan de pose et insertion paysagère
Ech : 1/250°

COMMUNE : RODEZ
Section AT

Départs 1 et 3 :
Attente alimentation Résidence

Vers 2046.02.10A
et 2046.02.10B

Départ n°4 (150²)
Départ n°6 (95²)

Départs 2, 4, 6, 7, 8
Repris dans le cadre de l'affaire énédis
DE26/0054803

Vers 2046.07.10
et 2046.08.10

Voir Projet
Enfouissement BTS
Rue Maurice Bompard

Nouveau Poste PAC 1000 kVA
12202 "PARC-MUNICIPAL" P2046

D1 :
D2 : Immeubles Les Ondes Caravelle 17 et 21 Boulevard de la République
D3 :
D4 : Immeubles 23 et 25 Rue François Mahoux 9 Rue Maurice Bompard 5 Rue Henri Dunant
D5 :
D6 : Tarif Vert LE BANOCRE 9 Rue Maurice Bompard
D7 : Les Espérides Batiment A et C 2 et 3 Boulevard Denys Puech
D8 : Les Espérides Batiment B 1 Boulevard Denys Puech

Poste "PARC-MUNICIPAL"
12202-P2046
créé dans l'affaire DE26/0054803

P2046	POSTE Immeuble

Poste existant
avec 1 Tableau T8
7 Départs équipés

Pose 1 Départ N°5
1 Racc BT 3x240+115M
1 E4R 240

Rue Henri Dunant
Rue François Mahoux
Rue Maurice Bompard
Boulevard Denis Puech
CITE LALANDE
NB3 - 1Ø45 - 78ml - Relèvement Façade
A3 - 1Ø45 - 59ml - Relèvement Façade
NB2 - 1Ø45 - 70ml - Relèvement Façade
A2 - 1Ø45 - 51ml - Relèvement Façade
A4 - 1Ø45 - 25ml - Relèvement Façade
NB1 - 1Ø45 - 53ml - Relèvement Façade
A5 - 2Ø45 - 33ml - Relèvement Façade
L1TSF à poser sur tubes
L2C sans fond à poser sur tubes
NB5 - 1Ø45 - 24ml - Relèvement Façade
B5 - 1Ø45 - 25ml - Relèvement Façade
NC4 - 1Ø28 - 11ml - Relèvement Façade
B4 - 1Ø28 - 12ml - Relèvement Façade
NC1 - 1Ø28 - 18ml - Relèvement dans le garage
B1 - 1Ø28 - 16ml - Relèvement dans le garage
NB6 - 2Ø45 - 30ml - Relèvement sur le support énédis
NC3 - 1Ø28 - 16ml - A poser en attente à l'arrière du muret
B3 - 1Ø28 - 15ml - A poser en attente à l'arrière du muret
Support à couper à hauteur de muret
Pour protection de la borne Cibe
Cibe à poser en saillie contre le muret
L2C à poser
L1TSF à poser sur branchements
NC2 - 1Ø28 - 18ml - Relèvement Façade
B2 - 1Ø28 - 14ml - Relèvement Façade
A1 - 1Ø45 - 33ml - Relèvement Façade
NA1 - 1Ø28 - 32ml - Relèvement Façade
2Ø45 -7ml
2Ø45 -8ml
L2T à poser
2Ø45 -82ml
2 Ø45 -xml
2Ø45 - 54ml
BT 150² - 8,00
BT 150² - 58,00
BT 240² - 21,00
BT 240² - 14,00
BT 240² - 29,00
BT 240² - 47,00
BT 150² - 21,00
BT 150² - 26,00
BT 240² - 16,00
BT 150² - 20,00
BT 150² - 44,00
BT 150² - 7,00
05-310.A
2046-05-310
2046-05-110
2046-05-10
2046-05-20
2046-05-30
05-420.B
2046-05-430
2046-05-420
420-A
2046-05-410
2046-05-4110
2046-05-40
05-40.A
2046-05-50.B
2046-05-50.A
2046-05-50
2046-05-60
05-10.A
2046-05-210
P2046
IMM
EP1
EP2
EP3
EP4
EP5
EP6
EP7
EP10
EP11
Armoire 1
Armoire 2
GAZ

2046-05-210
Elément à poser
REMBT
Semi-encastrée dans mur Parc.20

1 Borne REMBT 300
1 JDB 6 Plages
1 Module BT / 1 Racc BT 150²
2 Modules Brt Tri Direct
1 MALT

1 Brt4 AS Résidence parc 20
à rabattre en sout
1 Brt4 AS Résidence parc 23
à rabattre en sout

2046-05-10
Elément à poser
REMBT
Semi-encastrée dans mur Parc.9

1 Borne REMBT 600
1 JDB 12 Plages
2 Modules BT
1 Module RRC400P200
2 Racc BT 240²
1 Racc BT 150² vers résidence
1 Module Brt Tri Direct
1 Racc Brt 4
1 MALT

2046-05-10.A
Elément à poser
CIBE
Dans muret Parc.24

1 Borne Cibe A4/D4
2 Racc Brt 4

2046-05-110
Elément à poser
Remontée Façade
Sur Façade résidence parc.9

1 EJAS 150/70
1 RAS BT T70 12m
+ 15m à poser
30 BRPF
Câble T70 à manchonner
au câble T50 existant
avant la pénétration
1 EJPT 70/50

2046-05-20
Elément à poser
REMBT
Semi-encastrée dans mur Parc.9

1 Borne REMBT 600
1 JDB 12 Plages
3 Modules BT
1 Racc BT 240² depuis 10
1 Racc BT 150² vers 210
1 Racc BT 240² vers 30
1 MALT

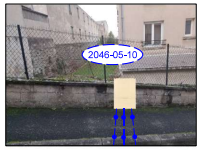

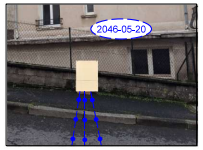

2046-05-310
Elément à poser
REMBT
Encastrée dans mur Parc.8

1 Borne REMBT 300
1 JDB 6 Plages
1 Module BT
1 Racc BT 150²
1 Module Brt Tri Direct
1 Module Brt Tri Protégé
2 Racc Brt 4
1 MALT

2046-05-310.A
Elément à poser
CIBE
Dans mur Parc.7

1 Borne Cibe A4/D4
2 Racc Brt 4

2046-05-30
Elément à poser
REMBT
Encastrée dans mur Parc.191

1 Borne REMBT 450
1 JDB 9 Plages
3 Modules BT
1 Racc BT 240² depuis 20
1 Racc BT 150² vers 310
1 Racc BT 240² vers 40

1 MALT

2046-05-40
Elément à poser
REMBT
Encastrée dans mur Parc.16

1 Borne REMBT 450
1 JDB 9 Plages
3 Modules BT
1 Racc BT 240² depuis 30
1 Racc BT 240² vers 410
1 Racc BT 150² vers 50
1 Module Brt Tri Direct
1 Racc Brt 4
1 MALT

2046-05-40.A
Elément à poser
CIBE
Dans mur Parc.16

1 Borne Cibe A4/D4
2 Racc Brt 4

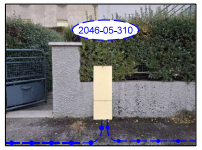

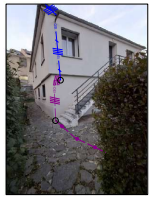

2046-05-310.A

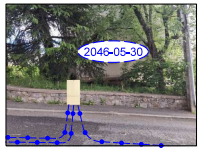

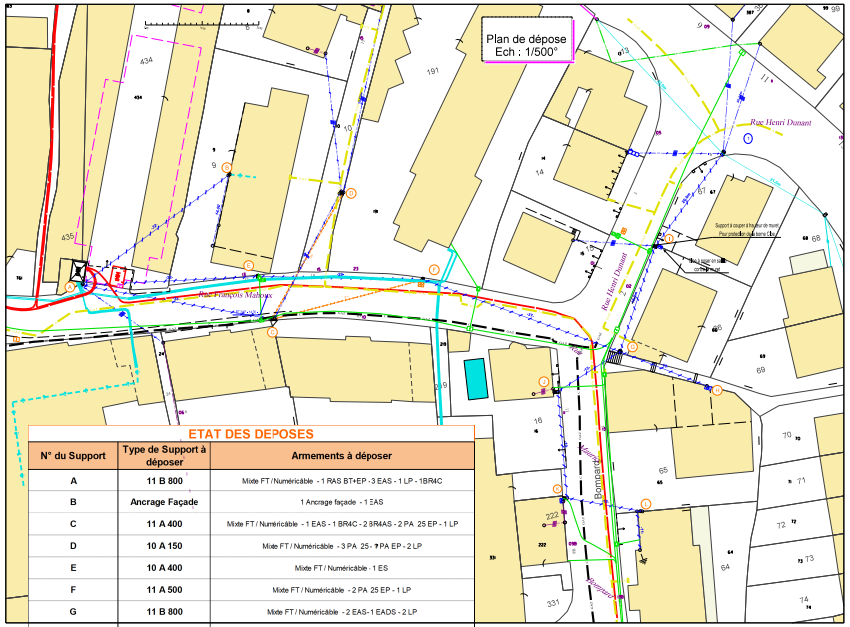
Plan de dépose
Ech : 1/500°
Rue Henri Dunant
Rue Henri Dunant
Bompard

ETAT DES DEPOSES

N° du Support	Type de Support à déposer	Armements à déposer
A	11 B 800	Mixte FT / Numéricâble - 1 RAS BT+EP - 3 EAS - 1 LP - 1BR4C
B	Ancrage Façade	1 Ancrage façade - 1 EAS
C	11 A 400	Mixte FT / Numéricâble - 1 EAS - 1 BR4C - 2 BR4AS - 2 PA 25 EP - 1 LP
D	10 A 150	Mixte FT / Numéricâble - 3 PA 25 - 7 PA EP - 2 LP
E	10 A 400	Mixte FT / Numéricâble - 1 ES
F	11 A 500	Mixte FT / Numéricâble - 2 PA 25 EP - 1 LP
G	11 B 800	Mixte FT / Numéricâble - 2 EAS - 1 EADS - 2 LP
H	Ancrage Façade	1 Ancrage façade - 1 EAS - 10 BRPF
I	11 A 200	Mixte FT / Numéricâble - 1ES - 1 LP - 1 B4C - 1 B4AS
J	Ancrage Façade	1 Ancrage façade - 1 EADS - 1 B4C
K	Ancrage Façade	1 Ancrage façade Mixte FT / Numéricâble - 2 EAS - 1 LP - 1 B4C
L	Ancrage Façade	1 EAF - 20 BRPF

2046-05-410
Elément à poser
REMBT
Semi-encastrée dans mur Parc.66

1 Borne REMBT 450
1 JDB 9 Plages
3 Modules BT
1 Racc BT 240² depuis 40
1 Racc BT 150² vers 4110
1 Racc BT 150² vers 420
1 MALT

2046-05-4110
ELEMENT EXISTANT
Coffret Sectionnement

Déconnexion câble depuis la RAS
Connexion 1 BT 150² depuis 310

2046-05-420
Elément à poser
REMBT
Encastrée dans mur Parc.15

1 Borne REMBT 600
1 JDB 12 Plages
2 Modules BT
1 Racc BT 150² depuis 410
1 Racc BT 150² vers 430
1 Module Brt Tri Direct
1 Module Brt Tri Protégé
3 Racc Brt 4
1 MALT

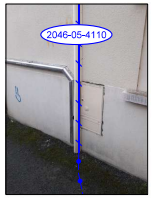
2046-05-4110

2046-05-420.A
Elément à poser
CIBE
Semi-encastrée dans mur Parc.66

1 Borne Cibe A4/D4
2 Racc Brt 4

2046-05-420.B
ELEMENT EXISTANT
CIBE
Borne Cibe existante avec
1 Grille de repiquage

Déconnexion câble de branchement
depuis la RAS
Connexion câble depuis 420

2046-05-430

11
A
500
SF
01

*Cons :
5A21
*Dép :
1 EAS + 5 Racc Al/Cu
*Pose :
1 RAS BT +2EP
1 EJAS 150/70
5 Racc Al/Cu
1 BR4C à reprendre

2046-05-50
Elément à poser
REMBT
Encastrée dans mur Parc.64

1 Borne REMBT 450
1 JDB 9 Plages
3 Modules BT
1 Racc BT 150² depuis 30
1 Racc BT 150² vers 40A
1 Racc BT 150² vers 50
1 MALT

2046-05-50.A
ELEMENT EXISTANT
Coffret Sectionnement

Déconnexion câble depuis la RAS
Connexion 1 BT 150² depuis 40

2046-05-50.B
Elément à poser
CIBE
Encastré dans mur Parc.222

1 Coffret Cibe Haut A4/D4
2 Racc Brt 4

2046-05-420.A

2046-05-420.B

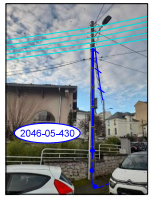

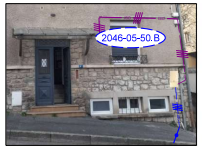

Branchements

TABLEAU DES BRANCHEMENTS

				LR : Liaison Réseau							DI : Dérivation Individuelle						
Id PRM / OCD	Type	Type utilisation	Type Drcht	Repère sur Plan	Action	Type Technique	Nature / Section	Longueur Géographique	Longueur électrique	Gaine Fourreau Ø75/Ø110	Repère sur plan	Action	Type Technique	Nature / Section	Longueur Géographique	Longueur électrique	Gaine Fourreau Ø75/Ø110
	I	C	TRI	2046-05-10 / 05-10.A	Pose	S	4x35 Al	15	19	17	05-10A / p.24	Pose	AS	4x35 AL / 4x25 Réty	2	12	4
				A - p.24	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	C	C	TRI	2046-05-10	Pose	S	Module RRC dans REMBT				2046-05-10 / 2046-05-110	Pose	AS	3x150 / T70	8	20	Ø110 10ml
				A - p.9	Dépose	A	T50					Reprise	Posé	T70 / T50	Câble à manchonner à l'existant		
	C	C	TRI	2046-05.210	Pose	S	4x35 Al	3			p.20	Reprise	Câble 4x25 Cu souterrain existant à rabattre				
				C - p.20	Dépose	A	4x25 Réty										
	C	C	TRI	2046-05.210	Pose	S	4x35 Al	3			p.23	Reprise	Câble 4x25 Cu souterrain existant à rabattre				
				C - p.23	Dépose	A	2x25 Réty										
	I	C	TRI	2046-05.310	Pose	S	Module C/C dans REMBT				2046-05-310 / p.8	Pose	S	4x35 AL	5	9	7
				C - p.8	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	I	C	TRI	2046-05.310	Pose	S	4x35 Al	14	18	16	05-310.A	Reprise	A	4x25 Réty	Câble existant à rabattre et à manchonner		
				C - p.7	Dépose	A	4x25 Réty										
	I	C	TRI	2046-05.40	Pose	S	4x35 Al	13	17	15	05-40.A	Pose	S	4x35 AL	1	5	3
				J - p.16	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	C	C	TRI	2046-05.50	Pose	S	4x35 Al	17	21	19	05-50.B	Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble existant à rabattre et à manchonner		
				K - p.222	Dépose	A	4x25 Réty										
	C	C	TRI	2046-05.50	Pose	S	150² AL	7	11	9	05-50.A	Pose	S	150² AL	Câble à raccorder dans Coffret de Sectionnement existant		
				L - p.22	Dépose	AS	T70										
	C	C	TRI	2046-05.4110	Pose	S	150² AL	Raccordement dans Coffret de Sectionnement existant									
				H - p.65	Dépose	AS	T50										
	I	C	TRI	2046-05.420	Pose	S	Module C/C dans REMBT				2046-05.420 / p.15	Pose	S	4x35 AL	9	13	11
				I - p.15	Dépose	A	4x25 Réty										
	C	C	TRI	2046-05.420	Pose	S	4x35 Al	10	14	12	420A / p.66	Reprise	S	Câble souterrain existant à rabattre			
				I - p.66	Dépose	AS	4x25 Réty										
	C	C	TRI	2046-05.420	Pose	S	4x35 Al	21	25	23	420B / p.14	Reprise	S	Raccordement sur grille de repiquage existante			
				I - p.14	Dépose	AS	4x25 Réty										

ETAT DES BRANCHEMENTS

		Désignation																		Branchement neuf				Reprise		Remplacement		Longueur projetée au sol			
N° Socle ou N° Support	N° Parcelle	Nature du câble	Longueur sout. Géographique	Long. aérien	Long. façade	Ø75	Ø110	Réty 2x25	Réty 4x25	HN 2x35	HN 4x35	Coffret CIBE	Encastrement CIBE	Racc Br2	Racc Br4	Percement de mur	Jonction B2	Jonction B4	Ras façade	Collectif (nbre PDL)	Aéro sout TJ	Sout TJ	Sout Lotissement	Aérien	Souterrain ou aérosout	Aérien	Souterrain ou aérosout	Sous chaussée	Sous accotement	En terrain privé	Observations
2046-05-10	24	4x35 Al	17			21			6		25	1	1		4				1							1		15		2	Racc. dans RMBT // Sout. sur 15m. // Rac dans Cibe à poser // Sout. sur 2m // RAS Façade // Manchonnage sur câble existant conservé
2046-05-10	9	3x150 / T70	8	Voir Tableau des conducteurs réseau																											
2046-05-210	20	25 Cu	3				4								2										1						Branchement existant aéro-sout. à rabattre depuis le support déposé
2046-05-210	23	25 Cu	3				4								2										1						Branchement existant aéro-sout. à rabattre depuis le support déposé
2046-05-310	8	4x35 Al	5			7					9				2				1							1		5			Racc. C/C dans RMBT // Sout. sur 5m. // RAS Façade // Racc existant à l'extérieur
2046-05-310	7	4x35 Al	14			16					18				2				1							1					Racc. dans RMBT // Sout. sur 14m. // Racc dans C/C à poser // RAS Façade // Racc existant à l'extérieur
2046-05-40	16	4x35 Al	14			18					20				4				1							1		13		1	Racc. dans RMBT // Sout. sur 13m. // Racc dans C/C à poser // RAS Façade // Racc existant à l'extérieur
2046-05-420	15	4x35 Al	9			11					13				2				1							1				9	Racc. C/C dans RMBT // Sout. sur 9m. // RAS sous comptage à l'intérieur
2046-05-420	66	4x35 Al	10			12					14				4												1	9		1	Racc. dans RMBT // Sout. sur 10m. // Racc dans C/C à poser // Câble existant à rabattre dans Cibe
2046-05-420	14	4x35 Al	21			23					25				2											1		18		3	Racc. dans RMBT // Sout. sur 21m. // Racc dans grille de repiquage existante
2046-05-50	222	4x35 Al	17			19					21				2											1					Racc. dans RMBT // Sout. sur 17m. // Racc dans C/C à poser // Câble existant à rabattre dans Cibe
TOTAL			121			127	8		6		145				26				5						2	7		60		16	

Dis 25/322 — Tableaux et Coupes des Tranchées

TABLEAU DES TRANCHEES BT

Ouverture Tranchée						Sable		GNT		Déblais		GE		Béton		Enrobé		Bicouche		Rocher	Fourreaux		Sous Chaussée	Sous accotement ou trottoir			Autre cas (franchissement d'ouvrage)
Tronçon	Coupe de tranchée	Longueur	Nbre cables	Larg.	Prof.	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Larg.	Surface	Larg.	Surface	BRH 10%	Ø160	Ø110		L < 0,70m	0,70m < L < 2m	Espace vert	
P2046 - x2	Chaus. Bic.	19	1	0,40	1,05	0,30	2,28	0,65	4,94			0,10	0,76					0,60	11,40	0,80	21		19				
x2 - RMBT 10	Chaus. Bic.	2	2	0,50	1,05	0,30	0,30	0,65	0,65			0,10	0,10					0,70	1,40	0,11	3		2				
RMBT 10 - Façade 110	Déblais en privé	8	1	0,40	1,05	0,30	0,96			0,55	1,76									0,34		10					
x2 - x4	Chaus. Bic.	7	1	0,40	1,05	0,30	0,84	0,65	1,82			0,10	0,28					0,60	4,20	0,29	7		7				
x4 - RMBT 20	Chaus. Bic.	3	1	0,40	1,05	0,30	0,36	0,65	0,78			0,10	0,12					0,60	1,80	0,13	4		3				
RMBT 20 - x6	Chaus. Bic.	8	2	0,50	1,05	0,30	1,20	0,65	2,60			0,10	0,40					0,70	5,60	0,42	9	9	8				
x6 - RMBT 210	Chaus. Bic.	5	1	0,40	1,05	0,30	0,60	0,65	1,30			0,10	0,20					0,60	3,00	0,21		5	5				
x6 - x7	Chaus. Bic.	4	1	0,40	1,05	0,30	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17	4		4				
x7 - x8	Chaus. Bic.	4	1	0,40	1,05	0,30	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17		4	4				
x8 - RMBT 310	Voie privée en enrobé	38	1	0,40	1,05	0,30	4,56	0,70	10,64							0,60	22,80			1,60		39					
x7 - x9	Chaus. Bic.	14	2	0,50	1,05	0,30	2,10	0,65	4,55			0,10	0,70					0,70	9,80	0,74	14	14	14				
x9 - RMBT 30	Chaus. Bic.	3	2	0,50	1,05	0,30	0,45	0,65	0,98			0,10	0,15					0,70	2,10	0,16	3	4	3				
RMBT 30 - x10	Chaus. Bic.	40	1	0,40	1,05	0,30	4,80	0,65	10,40			0,10	1,60					0,60	24,00	1,68	41		40				
x10 - RMBT 40	Chaus. Bic.	7	2	0,50	1,05	0,30	1,05	0,65	2,28			0,10	0,35					0,70	4,90	0,37	16		7				
x10 - x11	Chaus. Bic.	7	2	0,50	1,05	0,30	1,05	0,65	2,28			0,10	0,35					0,70	4,90	0,37	7	7	7				
x11 - RMBT 410	Trottoir bicouche	2	2	0,50	0,85	0,30	0,30	0,55	0,55									0,70	1,40	0,09	2	3		2			
RMBT 410 - x12	Trottoir bicouche	3	1	0,40	0,85	0,30	0,36	0,55	0,66									0,60	1,80	0,30		4		3			
x12 - C400	Chemin piéton enrobé - Accès difficile	17	1	0,40	0,85	0,30	2,04	0,50	3,40							0,60	10,20			0,58		18		17			
x10 - RMBT 420	Chaus. Bic.	17	1	0,40	1,05	0,30	2,04	0,65	4,42			0,10	0,68					0,60	10,20	0,71		18	17				
RMBT 420- Support BT	Chaus. Bic.	31	1	0,40	1,05	0,30	3,72	0,65	8,06			0,10	1,24					0,60	18,60	1,30		33	31				
RMBT 40 - RMBT 50	Chaus. Bic.	44	1	0,40	1,05	0,30	5,28	0,65	11,44			0,10	1,76					0,60	26,40	1,85		46	44				
RMBT 50 - x24	Chaus. Bic.	3	1	0,40	1,05	0,30	0,36	0,65	0,78			0,10	0,12					0,60	1,80	0,13		4	3				
x24 - C400	Accès en enrobé	4	1	0,40	0,85	0,30	0,48	0,50	0,80							0,60	2,40			0,16		5					
RMBT 50 - x26	Chaus. Bic.	14	1	0,40	1,05	0,30	1,68	0,65	3,64			0,10	0,56					0,60	8,40	0,59		15	14				

Longueur Totale de Tranchée 1c 261 m 2c 43 m	Lg.	Total	Sable	GNT	Déblais	GE	Béton	Enrobé	Bicouche	Rocher	Ø160	Ø110	Sous Chaussée	Accot. L < 0,70	Accot. 0,70 < L < 2,0	Espace vert	Autre cas
	304,00		37,77	79,04	1,76	9,69		35,40	146,50	13,01	131	238	232	22			
			S+GNT	116,81													

TABLEAU DES TRANCHEES Branchements

Ouverture Tranchée					Sable		GNT		Déblais		GE		Béton		Enrobé		Bicouche		Rocher
Tronçon	Coupe de tranchée	Longueur	Larg.	Prof.	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Larg.	Surface	Larg.	Surface	BRH 10%
10.A - Brt24	Déblais en domaine privé	2,00	0,40	0,85	0,30	0,24			0,55	0,44									0,07
x1 - t6	Chaussée Bicouche	4,00	0,40	1,05	0,30	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17
T6 - 10.A	Trottoir bicouche	1,00	0,40	0,85	0,30	0,12	0,45	0,18			0,10	0,04					0,60	0,60	0,03
RMBT - Sup dép	Trottoir bicouche	3,00	0,40	0,85	0,30	0,36	0,45	0,54			0,10	0,12					0,60	1,80	0,10
RMBT - Brt8	Dallage en domaine privé	5,00	0,40	0,85	0,30	0,60	0,25	0,5	0,30	0,60									0,17
RMBT - t11	Enrobé en domaine privé	2,00	0,40	0,85	0,30	0,24	0,50	0,4							0,60	1,20			0,07
t11 - Cibe Brt7	Enrobé en domaine privé	12,00	0,40	0,85	0,30	1,44	0,50	2,4							0,60	7,20			0,41
t19 - Brt15	Béton en domaine privé	5,00	0,40	0,85	0,30	0,60	0,40	0,8					0,15	0,30					0,17
x16 - t20	Chaussée Bicouche	4,00	0,40	1,05	0,30	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17
t20 - x17	Trottoir bicouche	2,00	0,40	0,85	0,30	0,24	0,45	0,36			0,10	0,08					0,60	1,20	0,07
x17 - Cibe Brt66	Trottoir bicouche	1,00	0,40	0,85	0,30	0,12	0,45	0,18			0,10	0,04					0,60	0,60	0,03
x18 - x19	Chaussée Bicouche	2,00	0,40	1,05	0,30	0,24	0,65	0,52			0,10	0,08					0,60	1,20	0,08
x19 - Brt 14	Enrobé en domaine privé	3,00	0,40	0,85	0,30	0,36	0,50	0,6							0,60	1,80			0,10
x21 - cibe Brt16	Chaussée Bicouche	3,00	0,40	1,05	0,30	0,36	0,65	0,78			0,10	0,12					0,60	1,80	0,13
Cibe - Brt16	Déblais en domaine privé	1,00	0,40	0,85	0,30	0,12			0,55	0,22									0,03
x22 - Brt222	Chaussée Bicouche	4,00	0,40	1,05	0,30	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17

TOTAL	Lg.	TOTAL	Sable	GNT	Déblais	GE	Béton	Enrobé	Bicouche	Rocher
	54,00		6,48	10,38	1,26	0,96	0,30	10,20	14,40	1,97
			S+GNT	16,86						

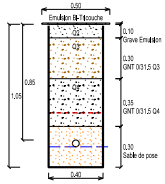
0,50
Emulsion Bi-Tricouche
Q2
Q3
Q4
1,05
0,85
0,10 Grave Emulsion
0,30 GNT 0/31,5 Q3
0,35 GNT 0/31,5 Q4
0,30 Sable de pose
0,40

Tranchée BT ou Brt sous chaussée en bicouche

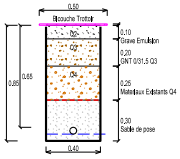
0,50
Bicouche Trottoir
Q2
Q3
Q4
0,85
0,65
0,10 Grave Emulsion
0,20 GNT 0/31,5 Q3
0,25 Materiaux Existants Q4
0,30 Sable de pose
0,40

Tranchée BT ou Brt sous trottoir en bicouche

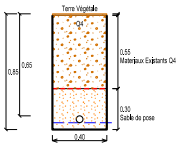
Terre Végétale
Q4
0,85
0,65
0,55 Materiaux Existants Q4
0,30 Sable de pose
0,40

Tranchée BT en domaine privé

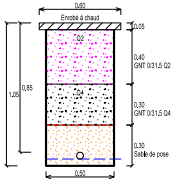
0,60
Enrobé à chaud
0,05
Q2
Q4
1,05
0,85
0,40 GNT 0/31,5 Q2
0,30 GNT 0/31,5 Q4
0,30 Sable de pose
0,50

Tranchée BT sous voirie privée en enrobé

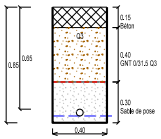
0,15 Béton
Q3
0,85
0,65
0,40 GNT 0/31,5 Q3
0,30 Sable de pose
0,40

Tranchée branchement en domaine privé sous béton

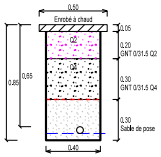
0,50
Enrobé à chaud
0,05
Q2
Q4
0,85
0,65
0,20 GNT 0/31,5 Q2
0,30 GNT 0/31,5 Q4
0,30 Sable de pose
0,40

Tranchée branchement en domaine privé sous enrobé

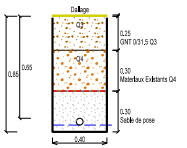
Dallage
Q3
Q4
0,85
0,65
0,25 GNT 0/31,5 Q3
0,30 Materiaux Existants Q4
0,30 Sable de pose
0,40

Tranchée branchement en domaine privé sous dallage

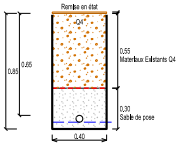
Remise en état
Q4
0,85
0,65
0,55 Materiaux Existants Q4
0,30 Sable de pose
0,40

Tranchée branchement en domaine privé avec réutilisation déblais

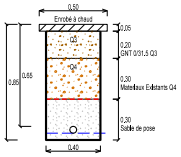
0,50
Enrobé à chaud
0,05
Q3
Q4
0,85
0,65
0,20 GNT 0/31,5 Q3
0,30 Materiaux Existants Q4
0,30 Sable de pose
0,40

Tranchée BT Chemin piétons en enrobé

Dis 25/322 — Tableaux des conducteurs

TABLEAU DES CONDUCTEURS

COMMUNE	Maîtrise d'ouvrage Type de Trvx	TRONCON	SECTION	Longueur Lignes Projetées	Longueur Lignes Déposées	Longueur Lignes Déposées Reposées	Longueur Unifilaire Posée			Longueur Unifilaire Déposée		
BASSE TENSION - AERIEN -												
							T70+54,6	T70+70+2EP		T150+EP	T70+54,6	T50
RODEZ	Pose	RAS 05-110	T70+54,6				0,014					
RODEZ	Pose	Posé Façade 05-110 / B	T70+54,6				0,012					
RODEZ	Pose	RAS 05-430	T70+70+2EP					0,009				
RODEZ	Dépose	A - B	T50		0,032							0,033
RODEZ	Dépose	A - G	T150+EP		0,098					0,101		
RODEZ	Dépose	A - C	T50+EP		0,034							0,035
RODEZ	Dépose	C - D	2x16 EP									
RODEZ	Dépose	C - F	2X16EP									
RODEZ	Dépose	G - 1	T70+54,6+EP		0,039						0,040	
RODEZ	Dépose	G - H	T50		0,016							0,016
RODEZ	Dépose	G - J	T70+54,6+EP		0,032						0,033	
RODEZ	Dépose	J - K - L - 05-50.A	T70+54,6		0,023						0,024	
		Longueur Totale Projetée en KM			0,274							
		Longueur Totale Unifilaire en KM					0,026	0,009		0,101	0,097	0,084
BASSE TENSION - SOUTERRAIN -												
							3x240+115M	3x150+95M				
RODEZ	Pose	P2046 / 05-10	3x240+115M	0,021			0,026					
RODEZ	Pose	05-10 / 05-20	3x240+115M	0,014			0,018					
RODEZ	Pose	05-10 / 05-110	3x150+95M	0,008				0,013				
RODEZ	Pose	05-20 / 05-210	3x240+115M	0,014			0,018					
RODEZ	Pose	05-20 / 05-30	3x240+115M	0,029			0,013					
RODEZ	Pose	05-30 / 05-310	3x150+95M	0,058				0,062				
RODEZ	Pose	05-30 / 05-40	3x240+115M	0,047			0,061					
RODEZ	Pose	05-40 / 05-410	3x240+115M	0,016			0,030					
RODEZ	Pose	05-410 / 05-4110	3x150+95M	0,020				0,024				
RODEZ	Pose	05-410 / 05-420	3x150+95M	0,026				0,030				
RODEZ	Pose	05-420 / 05-430	3x150+95M	0,031				0,036				
RODEZ	Pose	05-40 / 05-50	3x150+95M	0,044				0,048				
RODEZ	Pose	05-50 / 05-50.A	3x150+95M	0,007				0,011				
		Longueur Totale Projetée en KM		0,335								
		Longueur Totale Unifilaire en KM					0,166	0,224				

Dis 25/322 — Schéma avant travaux

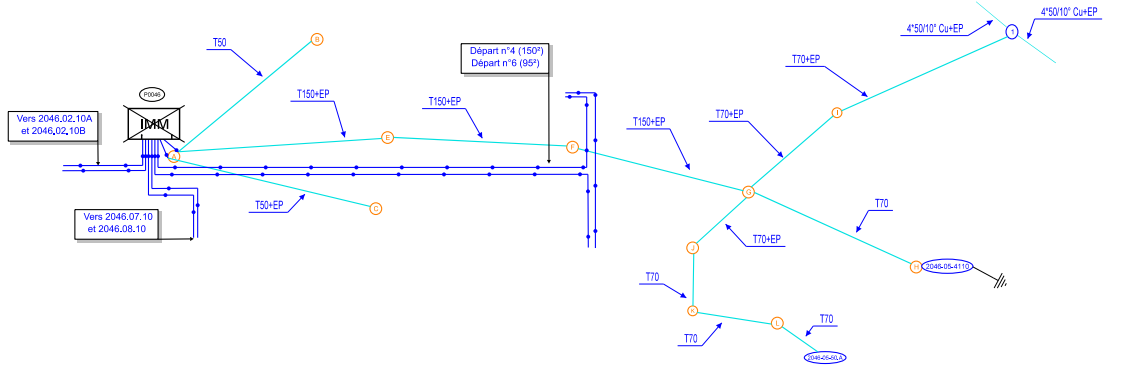
T50
B
P0046
IMM
Vers 2046.02.10A et 2046.02.10B
A
T150+EP
E
T150+EP
Départ n°4 (150²) Départ n°6 (95²)
F
T50+EP
C
Vers 2046.07.10 et 2046.08.10
T150+EP
T70+EP
T70+EP
I
4*50/10° Cu+EP
4*50/10° Cu+EP
1
G
T70
T70+EP
J
H
2046-05-4110
T70
K
L
T70
T70
2046-05-50.A

Dis 25/322 — Schéma après travaux

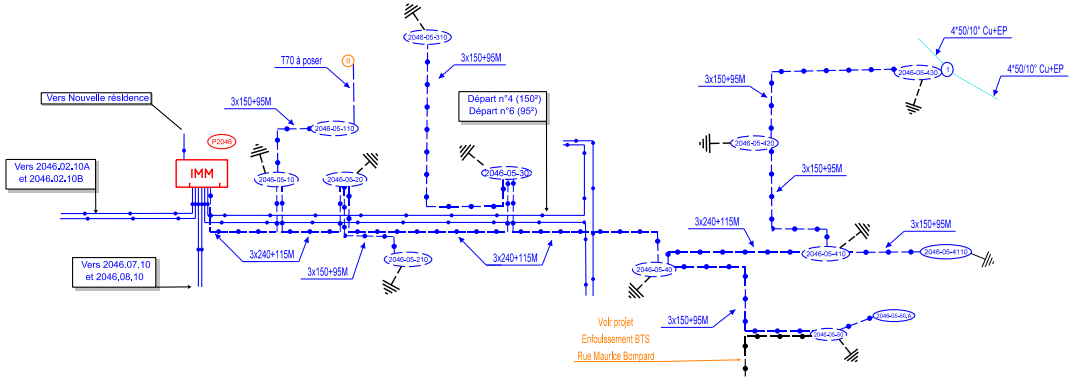
2046-05-310
T70 à poser
B
3x150+95M
Vers Nouvelle résidence
3x150+95M
2046-05-110
P2046
IMM
Vers 2046.02.10A et 2046.02.10B
2046-05-10
2046-05-20
Départ n°4 (150²) Départ n°6 (95²)
2046-05-30
3x240+115M
3x150+95M
2046-05-210
3x240+115M
Vers 2046.07.10 et 2046.08.10
4*50/10° Cu+EP
4*50/10° Cu+EP
2046-05-430
1
3x150+95M
2046-05-420
3x150+95M
3x240+115M
3x150+95M
2046-05-410
2046-05-4110
2046-05-40
3x150+95M
2046-05-50
2046-05-50.A
Voir projet
Enfouissement BTS
Rue Maurice Bompard

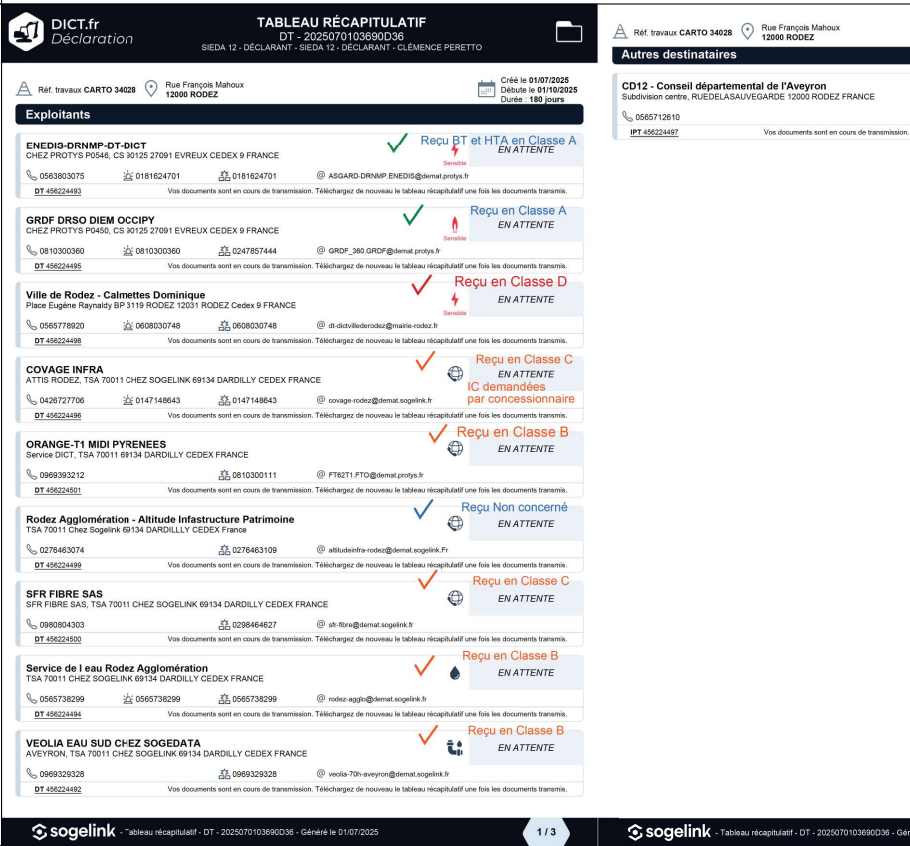

DICT.fr *Déclaration*

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DT - 2025070103690D36

SIEDA 12 - DÉCLARANT - SIEDA 12 - DÉCLARANT - CLÉMENCE PERETTO

Réf. travaux **CARTO 34028**

Rue François Mahoux
12000 RODEZ

Créé le **01/07/2025**
Débute le **01/10/2025**
Durée : **180 jours**

Exploitants

ENEDIS-DRNMP-DT-DICT
CHEZ PROTYS P0546, CS 30125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE
✓ Reçu BT et HTA en Classe A — Sensible — EN ATTENTE
☎ 0563803075 — 0181624701 — 0181624701 — @ ASGARD-DRNMP.ENEDIS@demat.protys.fr
DT 456224493 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

GRDF DRSO DIEM OCCIPY
CHEZ PROTYS P0450, CS 30125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE
✓ Reçu en Classe A — Sensible — EN ATTENTE
☎ 0810300360 — 0810300360 — 0247857444 — @ GRDF_360.GRDF@demat.protys.fr
DT 456224495 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Ville de Rodez - Calmettes Dominique
Place Eugène Raynaldy BP 3119 RODEZ 12031 RODEZ Cedex 9 FRANCE
✓ Reçu en Classe D — Sensible — EN ATTENTE
☎ 0565778920 — 0608030748 — 0608030748 — @ dt-dictvillederodez@mairie-rodez.fr
DT 456224498 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

COVAGE INFRA
ATTIS RODEZ, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE
✓ Reçu en Classe C — EN ATTENTE — IC demandées par concessionnaire
☎ 0426727706 — 0147148643 — 0147148643 — @ covage-rodez@demat.sogelink.fr
DT 456224496 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

ORANGE-T1 MIDI PYRENEES
Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE
✓ Reçu en Classe B — EN ATTENTE
☎ 0969393212 — 0810300111 — @ FT62T1.FTO@demat.protys.fr
DT 456224501 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Rodez Agglomération - Altitude Infastructure Patrimoine
TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLLY CEDEX France
✓ Reçu Non concerné — EN ATTENTE
☎ 0276463074 — 0276463109 — @ altitudeinfra-rodez@demat.sogelink.Fr
DT 456224499 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

SFR FIBRE SAS
SFR FIBRE SAS, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE
✓ Reçu en Classe C — EN ATTENTE
☎ 0980804303 — 0298464627 — @ sfr-fibre@demat.sogelink.fr
DT 456224500 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Service de l eau Rodez Agglomération
TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE
✓ Reçu en Classe B — EN ATTENTE
☎ 0565738299 — 0565738299 — 0565738299 — @ rodez-agglo@demat.sogelink.fr
DT 456224494 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

VEOLIA EAU SUD CHEZ SOGEDATA
AVEYRON, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE
✓ Reçu en Classe B — EN ATTENTE
☎ 0969329328 — 0969329328 — @ veolia-70h-aveyron@demat.sogelink.fr
DT 456224492 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Réf. travaux **CARTO 34028**

Rue François Mahoux
12000 RODEZ

Autres destinataires

CD12 - Conseil départemental de l'Aveyron
Subdivision centre, RUEDELASAUVEGARDE 12000 RODEZ FRANCE
☎ 0565712610
IPT 456224497 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

	Longueur projetée au sol sur				
	RN	RD	Voie Communale	Chemin Rural	Domaine privé
Réty 2x16					
			0,032		
			0,098		
			0,034		
0,025					
0,027					
			0,039		
			0,016		
			0,032		
			0,023		
			0,274		
0,052					

	RN	RD	Voie Communale	Chemin Rural	Domaine privé
			0,021		
			0,014		
					0,008
			0,014		
			0,029		
			0,058		
			0,047		
			0,016		
			0,020		
			0,026		
			0,031		
			0,044		
					0,007
			0,320		0,015

Créé le **01/07/2025**
Débute le **01/10/2025**
Durée : **180 jours**

Non Reçu

NON REQUIS

@ subdi.centre@aveyron.fr

Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Convention d'organisation temporaire de la Maîtrise d'ouvrage sur le réseau d'Eclairage public

Entre
D'une part
La collectivité de : Rodez
Représentée par son Maire
Désignée ci –après par « la collectivité »
Et d'autre part
Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – Bourran – 12 Rue de Bruxelles – BP 3216 – 12032 RODEZ CEDEX 9 – N° SIRET : 200 052 090 00012
Représenté par son Vice -Président, Monsieur Sébastien DAVID, agissant en vertu de la délibération du 30 juin 2026
Désigné ci- après par « le SIEDA »
Il est exposé ce qui suit :

Préambule :
L'opération de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunication et l'opération d'effacement des réseaux d'éclairage public concernent deux maîtres d'ouvrages :

- Le SIEDA pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et d'enfouissement des réseaux de télécommunications
- La collectivité pour les travaux d'éclairage public

L'ordonnance N°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante :
« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».
Le SIEDA a inscrit dans ses statuts approuvés le 19 mars 2020 la possibilité d'assurer cette maîtrise d'ouvrage déléguée.
En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 Objet de la convention de mandat
En application de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 et afin de faciliter la coordination du chantier, la collectivité désigne le SIEDA par la présente convention comme maître d'ouvrage unique des opérations de dissimulation du réseau d'éclairage public réalisées en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SIEDA pour l'opération suivante :
Dissimulation - Rue François Mahoux
La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique.

Article 2 Champ d'application de la convention
Les travaux d'éclairage public
La collectivité délègue au SIEDA la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026165-BF
Reçu le 09/10/2026

Article 3 Missions dévolues au SIEDA par le maître d'ouvrage

La mission du SIEDA, mandataire, porte sur les éléments suivants :

- Assistance de la collectivité dans l'évaluation du besoin
- Assistance de la collectivité dans l'élaboration de l'avant-projet sommaire
- Passation des marchés publics approprié
- Suivi des travaux
- Gestion financière et comptable de l'opération comprenant – l'estimation globale de l'opération, le versement des rémunérations des entreprises, la fourniture d'un état récapitulatif des dépenses

Article 4 Mode de financement de l'opération

Le montant estimatif de l'opération de **13 167,07** sera financé comme suit :

Part de la collectivité, maître d'ouvrage : 13 167,07 € estimation

Un plan de financement provisoire est annexé à la présente convention.

Il ne sera demandé aucune avance à la collectivité, le SIEDA assurera la trésorerie de l'opération

Simultanément au mandat des entreprises, le SIEDA appellera à la collectivité le montant des travaux.

Le SIEDA fournit à la collectivité un plan de financement définitif des dépenses concernées. Pour la collectivité, ces dépenses sont éligibles au FCTVA

La collectivité paye au SIEDA la totalité de l'opération en TTC, elle encaisse la TVA auprès du FCTVA.

Article 5 Contrôle des travaux et remise de l'ouvrage

La collectivité sera destinataire de l'ensemble des éléments techniques, comptables et financiers de l'opération. La collectivité pourra suivre les chantiers, y accéder à tous moments, toutefois elle ne pourra présenter ses observations qu'au SIEDA et non directement à l'entreprise. Le SIEDA ne pourra pas apporter de modification importante aux ouvrages et installations, tels qu'ils sont prévus aux plans approuvés, sans autorisation de la collectivité.

Il appartient à la collectivité de faire vérifier par un bureau de contrôle agréer, l'état de conformité des installations en respect de la norme C17-200 et des documents techniques unifiées DTU P 06-002.

La collectivité devient propriétaire de l'installation dès sa mise en service et son raccordement au réseau de distribution publique d'électricité soit à la date du procès-verbal de remise de l'ouvrage.

Article 6 Cas de résiliation

Si la réalisation des travaux nécessite l'obtention préalable d'autorisation administratives et que ces dernières ne soient pas accordées au SIEDA, la présente convention sera résiliée de plein droit

Article 7 Durée de la convention

La présente convention prend fin à expiration des missions définies dans la présente convention.

Le ……..à ……

Pour la collectivité

Pour le SIEDA
Sébastien DAVID

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026165-BF
Reçu le 09/10/2026

PLAN DE FINANCEMENT

Commune de **Rodez**

Eclairage Public **Dissimulation Rue François Mahoux**
Dossier **carto n° 34028 DMO-25-363**

Travaux d'installation d'éclairage public (montant HT)	10 972,56 €
TVA (20%)	2 194,51 €
TOTAL TTC	13 167,07 €
Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de l'opération déduction faite des éventuelles participations)	10 972,56 €
TVA (correspond à la TVA de toute l'opération. Elle sera récupérée pour partie au titre du FCTVA)	2 194,51 €
Total charge de la collectivité	13 167,07 €
Possibilité récupération FCTVA (16,404%) en N+2	2 159,93 €

Le Directeur Général des Services du SIEDA

Guillaume CHAMBERT

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026165-BF
Reçu le 09/10/2026

Opération comptable à réaliser sur votre budget

	2315 ou 21534	
Prise en charge des travaux par la commune	13 167,07	

Récupération de la TVA auprès du FCTVA sur le compte 2315 ou 21534

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026165-BF
Reçu le 09/10/2026

CONVENTION DE DELEGATION PONCTUELLE DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL DES INFRASTRUCTURES DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Rue François Mahoux
RODEZ

Entre :

- **le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron (S.I.E.D.A.)** représenté par son Président Monsieur Sébastien DAVID dûment autorisé en vertu de la délibération du Comité Syndical en date du 30 juin 2026 ci-dessous désigné le SIEDA ;

et :

- **Commune de RODEZ** représentée par …… dûment autorisé en vertu de la délibération…… ci-dessous désigné Rodez.

IL EST CONVENU LES CLAUSES SUIVANTES :

Article 1 - Définition et acceptation des interventions

Lors d'opération d'intégration des ouvrages, Rodez assure la totalité de la maitrise d'ouvrage et du financement des enfouissements des réseaux de télécommunications.

Le SIEDA est maître d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de distribution d'électricité pour le compte des communes du Département de l'Aveyron dont la commune **de Rodez.**

Dans un souci de coordination de chantier et dans le but d'obtenir des économies d'échelles (tranchée commune, nature identique des travaux …), Rodez délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil nécessaires à l'enfouissement des infrastructures de télécommunication au SIEDA pour les opérations :

RUE FRANÇOIS MAHOUX
RODEZ

Les travaux concernant les ouvrages feront l'objet d'un descriptif détaillé dans le cadre de l'élaboration des projets d'enfouissement des réseaux. Avant leur

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026165-BF
Reçu le 09/10/2026

dévolution, ils devront être portés à la connaissance de Rodez pour acceptation.

Article 2 - Prise en charge des travaux

Le SIEDA, dans le cadre du règlement des marchés, paiera directement à l'entreprise le montant des sommes dues par la Mairie de Rodez pour les prestations de génie civil affectant les réseaux de télécommunication.

Article 3 - Modalités de calcul des sommes à rembourser par Rodez

Sur la base du décompte final, le SIEDA présentera à la Mairie de Rodez un mémoire des sommes qui lui sont dues pour cette opération ainsi que les plans de recollement correspondants.

La Mairie de Rodez remboursera le montant HT de la totalité des travaux réellement effectués.

Article 4 - Modalités de paiement

La Mairie de Rodez, dès réception du titre de recette qui sera émis par le SIEDA accompagné du plan de recollement des ouvrages réalisés conformément aux conditions énoncées à l'article 3, s'engage à procéder au règlement de celui-ci par mandat administratif.

Fait à RODEZ, le 06/08/2026

Le Président du S.I.E.D.A **Le Maire de Rodez,**

Sébastien DAVID. **Stéphane MAZARS.**

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026165-BF
Reçu le 09/10/2026